

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de Monsieur Jacques BASCOU

Séance publique du 24 JANVIER 2019 à 18h00

Date de convocation : 17 JANVIER 2019

Délibération

N°C2019_24

Membres en exercice :	79
Votants :	75
Suffrages exprimés :	75
Pour :	75
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Tristan LAMY

PRESENTS : Yamina ABED, Sylvie ALAUX, Jacques BASCOU, Marie BAT, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Claude CODORNIU, Georges COMBES, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Marie IMBERNON, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Carmen MOUTOT, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Jacques PAIRO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Jean-Luc RIVEL, Edouard ROCHER, Hélène SANDRAGNE, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHEM, Marcel TUBAU, Magali VERGNES,

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Catherine BOSSIS, Alain FABRE, Didier MOULY, Éric PARRA, Michel PY, Nicolas SAINTE-CLUQUE,

EXCUSES : Robert DEJEAN, Ophélie LE BERRE, Jean-Marc PEREA, Boris VIVEN

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Alain FABRE (jusqu'à la délibération N°C2019_05), Didier MOULY (jusqu'à la délibération N°C2019_02), Éric PARRA (jusqu'à la délibération N°C2019_12), Nicolas SAINTE-CLUQUE (jusqu'à la délibération N°C2019_04), Alain VICO (jusqu'à la délibération N°C2019_02),

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE, Xavier BELART, Cyrielle BOUISSET, Alain BOUTON, Jean-Paul CESAR, Didier CODORNIU, Isabelle HERPE, Louis LABATUT, Gilles LAUR, Dominique MARTIN-LAVAL, Éric MELLET, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Caroline OLIVAS-GUISSET, Evelyne RAPINAT, Evelyne ROUFFIA, Gérard SCHIVARDI, Zohra TEGGOUR,

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Catherine BOSSIS (jusqu'à la délibération N°C2019_05), Michel PY (à partir de la délibération N°C2019_07), Alain VICO (à partir de la délibération N°C2019_03),

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Culture

OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – MUSEE AMPHORALIS – Mise à jour des missions et de la composition du Comité Scientifique

Le comité scientifique d'Amphoralis a été créé par délibération du Conseil Communautaire N°C121-2014 du 12 mai 2014, suite à la validation par ce même conseil (délibération N°C215/2013 du 11 octobre 2013) ainsi que par le Ministère de la Culture du nouveau Projet Scientifique et Culturel du musée. Ce comité consultatif, composé de conservateurs, d'archéologues, de représentants institutionnels des musées, d'artisans et d'élus du Grand Narbonne représente une instance scientifique d'expertise afin de réfléchir à la conservation du site et à son évolution.

N°C2019_24 (2)

Les missions du comité scientifique définies en 2014 sont les suivantes :

- Déterminer la zone archéologique à protéger ;
- Préconiser le choix d'une inscription ou d'un classement au titre des Monuments Historiques ;
- Préconiser une solution pour la conservation des vestiges ;
- Préconiser une solution de mise en valeur des fouilles non protégées par les ailes du Musée ;
- Proposer un principe de médiation de ces vestiges.

Les personnalités composant le comité scientifique ont été désignées ainsi par le Conseil Communautaire du 12 mai 2014 :

- Collège des élus :
 - Le Président du Grand Narbonne ou son représentant en l'occurrence Madame/Monsieur le(a) Vice-Président(e) chargé(e) de la Culture,
 - Trois Conseillers Communautaires désignés par le Conseil Communautaire en son sein. Yves BASTIE, Viviane DURAND, Yves HELAINE.
- Collège des personnes associées :
 - Le Directeur Développement Culturel,
 - La Directrice d'Amphoralis,
 - Monsieur Henri Marchesi, ou son représentant (DRAC, Conservateur régional de l'archéologie),
 - Monsieur Vincent Cassagnaud (DRAC, STAP de l'Aude),
 - Christian Darles (ENSA Toulouse Enseignant-Chercheur),
 - Monsieur David Gandreau (équipe CRA-Terre),
 - Monsieur Olivier Scherrer (SCOP Ecoterre artisan formateur),
 - Madame Fanette Laubenheimer (CNRS),
 - Monsieur Michel Perron d'Arc (Amphoralis - archéologue).

À ce jour et au vu de l'évolution du site et de son contexte, il est nécessaire de modifier les missions et la composition du comité scientifique qui a vocation à se réunir à nouveau en 2019.

En effet, dans le cadre du label régional « Grands sites d'Occitanie » obtenu pour « Narbonne antique et médiévale », la région Occitanie soutient le projet de conservation et valorisation des fouilles anciennes d'Amphoralis. Le projet de conservation et valorisation des fouilles non protégées par le musée se déroulerait en deux phases :

- 2019 : étude technique portant sur des solutions de conservation et de valorisation, réalisée par un prestataire en collaboration étroite avec le comité scientifique.
- 2020-2021 : réalisation d'une solution de conservation et valorisation des fouilles.

En lien avec le prestataire de l'étude portant sur la protection et la valorisation des fouilles archéologiques du site, un nouveau comité scientifique serait mis en place, avec les missions suivantes :

- préconiser et valider une solution pour la conservation des vestiges ,
- préconiser et valider une solution de mise en valeur des fouilles non protégées par les ailes du musée en vue de leur intégration au parcours du visiteur,
- proposer un principe de médiation de ces vestiges,
- préconiser des pistes d'intégration du site dans un parcours global du visiteur sur le narbonnais, notamment au travers de la collaboration avec le futur NarboVia.

N°C2019_24 (3)

Il est rappelé que le comité scientifique n'a pas de voix décisionnaire mais consultative. Les conclusions de ce comité seront destinées aux organismes officiels compétents

Sa composition évoluerait en fonction des nouvelles personnalités en poste et de l'évolution du contexte avec notamment l'émergence du nouveau musée Narbo Via. À cet effet, Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

- Collège des élus :
 - Le Président du Grand Narbonne, Monsieur Jacques BASCOU ou son représentant en l'occurrence la Vice-Présidente chargée de la Culture, Madame Marie BAT,
 - Trois Conseillers Communautaires désignés par le Conseil Communautaire en son sein.
- Collège des personnes associées :
 - Le Directeur Développement Culturel, Monsieur Patrice BOULESTIN,
 - La Directrice d'Amphoralis, Madame Anne BOUSQUET,
 - Monsieur Didier DELHOUME, ou son représentant (DRAC Conservateur régional de l'archéologie),
 - Monsieur François BRETON (DRAC, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aude),
 - Madame Sophie FERET (DRAC, Conseillère musée),
 - Monsieur Ambroise Lasalle (Région Occitanie – conservateur NarboVia),
 - Christian Darles (ENSA Toulouse, enseignant-chercheur, architecte et archéologue),
 - Madame Fanette Laubenheimer (CNRS),
 - Monsieur Michel Perron d'Arc (Amphoralis - archéologue),
 - Monsieur Benoit Favennec (archéologue – thèse sur les ateliers de potiers de l'antiquité tardive soutenue en 2016, codirige les fouilles de la Nautique avec Corinne Sanchez),
 - Madame Odile Tankéré (Amphoralis – médiatrice culturelle).

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes pour le collège des élus :

- le Président du Grand Narbonne ou son représentant, Madame Marie Bat en cas d'absence,
- Monsieur Yves Bastié,
- Madame Viviane Durand,
- Monsieur Joël Hernandez,

Et il fait appel à candidatures.

En l'absence d'autres candidats et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi de l'article L.5211-2,

- le Président du Grand Narbonne ou son représentant, Madame Marie Bat en cas d'absence,
- Monsieur Yves Bastié,
- Madame Viviane Durand
- Monsieur Joël Hernandez,

Sont désignés comme représentant au sein du collège des élus du Comité Scientifique du Musée Amphoralis.

N°C2019_24 (4)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.5211-1,

Vu en Commission 3 du 10 janvier 2019,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver les nouvelles missions du Comité Scientifique du Musée Amphoralis,
- D'approuver la composition du collège des personnes associées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 30/1/2019
et de sa publication
le : 30/1/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

